



# RAPPORT

## Conseil Municipal du 18 décembre 2020

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Vendredi 18 décembre 2020**  
**Salle Miou Grano à 18h30**

### **Modification du Conseil Municipal**

Démission de Monsieur Richard Guintrand.  
Installation de Madame Jessie Halili

### **Modification des membres des Commissions Municipales et Extramunicipales**

Par suite de la démission de Monsieur Richard Guintrand et à l'installation de Madame Jessie Halili

### **Urbanisme**

Modification simplifiée du PLU

### **Ressources Humaines**

Délibération sur le temps de travail

### **SIDSCAVAR**

Adhésion à la convention compétence Gériologie

### **Divers**

Convention gestion des chats errants du territoire avec la fondation 30 millions d'amis

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire demande si quelqu'un a des remarques à faire concernant le compte rendu du dernier conseil municipal.

**Vote :**

## Modification du Conseil Municipal

**Rapporteur Jacques Demanse**

Pour donner suite à la démission de Monsieur Richard Guintrand pour raisons personnelles, Monsieur le Maire a sollicité Monsieur Adrien Gaubert, Madame Patricia Reynaud et Monsieur Denis Gauthier pour siéger en conseil, chacun ayant décliné pour des motifs qui leurs sont propres, Monsieur le Maire a sollicité Madame Jessie Halili qui a accepté le mandat.

Il s'agit donc aujourd'hui d'acter la prise de mandat de conseillère municipale de Madame Jessie Halili.

## Modification des Commissions Municipales

**Rapporteur Jacques Demanse**

Monsieur Richard Guintrand était membre de Commissions Municipales et extra-municipales, il convient donc aujourd'hui de le remplacer dans ses commissions.

L'avis du conseil est sollicité.

## Modification simplifiée du PLU

### **Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme**

**Rapporteur : Jacques Demanse**

Pour donner suite au dernier conseil municipal dans lequel vous avez voté, à l'unanimité pour une modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) dont l'objet est d'intégrer la parcelle communale AY 106 dans la zone UP afin de construire l'annexe à la salle des sports, il convient de délibérer sur les modalités de concertation suivantes :

Mise à disposition du public en Mairie SAUVETERE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et pour une durée de 32 jours, du LUNDI 15 FEVRIER 2021 AU JEUDI 18 MARS 2021 INCLUS, du projet de modification simplifiée N°1 du PLU, d'un registre destiné à recueillir les observations du public et le cas échéant les avis des PPA reçus dans ces délais,

Pendant la durée de la mise à disposition du public, du LUNDI 15 FEVRIER 2021 AU JEUDI 18 MARS 2021 INCLUS, le projet, et, le cas échéant les avis des PPA reçus dans ces délais, seront consultables sur le site internet de la Commune,

Un avis au public relatif à l'engagement de la modification simplifiée N°1 du PLU et indiquant lesdites modalités de mise à disposition du public sera publié dans un journal du département, en Mairie de SAUVETERRE et sur le site internet de la Commune, au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition,

Une information sera également disponible sur la page Facebook de la mairie.

L'avis du conseil est sollicité.

## Ressources Humaines

### **Délibération sur le temps de travail des Agents de la Mairie de Sauveterre**

**Rapporteur : Frédéric Daragnès**

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, impose aux collectivités territoriales la fin des régimes dérogatoires du temps de travail. Elles ont un an, au-delà du renouvellement général pour mettre fin à ces régimes et organiser le temps de travail dans la collectivité en respectant les 1607h.

Les modalités du temps de travail doivent faire l'objet d'un passage en comité technique du Centre Départemental de Gestion avant de faire l'objet d'une délibération.

Ceci est une information et ne fait pas l'objet d'un vote avant que nous ayons l'avis du Comité Technique du CDG.

## SIDSCAVAR

**Rapporteur Jacques Demanse**

### **Adhésion à la compétence Gériatrie**

Le SIDSCAVAR propose aux Communes membres une compétence à transfert optionnel intitulée « **Coordination Gériatrie** ». Celle-ci constitue l'annexe 4 des statuts généraux du syndicat. Les Communes de Pujaut, Saze et Villeneuve-lès-Avignon ont déjà fait le choix de déléguer cette compétence au SIDSCAVAR.

Au titre des activités d'intérêt intercommunal de cette compétence le SIDSCAVAR propose à l'ensemble des administrés du territoire de coopération :

- Un service de **restauration à domicile** qui assure la fourniture de repas quotidiens livrés au domicile (participation des usagers de **9,86 €** pour un déjeuner et son complément du soir et en option une boisson à **0.63 €**).
- Un **service de téléassistance** qui propose une veille responsable 24h/24h auprès des abonnés, accompagnée d'un protocole d'intervention en cas de situation problème (participation des usagers **18.62€**).
- L'organisation d'un **séjour de vacances** qui permet à nos aînés de sortir de leur cadre de vie quotidien pour partager un voyage collectif (8 jours) dans une ambiance conviviale et chaleureuse (participation de 240 € à 402 € selon la situation de ressources)

Au-delà de l'intérêt immédiat de ces prestations qui contribuent à favoriser le maintien à domicile des administrés âgés, le SIDSCAVAR souhaite contribuer à animer et alimenter une large réflexion sur le rôle de la collectivité Communale auprès des aînés.

L'avis du conseil est sollicité.

## Divers

### **Convention de gestion des chats errants du territoire avec la Fondation 30 Millions d'Amis**

**Rapporteur Jacques Demanse**

Monsieur le Maire expose que la gestion des chats errants sur le territoire s'avère, à Sauveterre, comme partout, une problématique qui pèse sur les Communes.

La Fondation 30 Millions d'Amis, rayonnant sur le territoire national, œuvre avec elles dans le but de les aider financièrement.

Leur participation s'élève à 40 € pour une ovariectomie et un tatouage et à 30 € pour une castration et un tatouage.

La population féline errante est estimée à 30 chats

Il convient aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Maire à signer pour l'année 2021, une convention avec la fondation.

A signer une convention de partenariat avec un vétérinaire de proximité.

A l'autoriser à inscrire au budget 2021 la somme de 2100 euros (moyenne 70 € par chat)

L'avis du conseil est sollicité